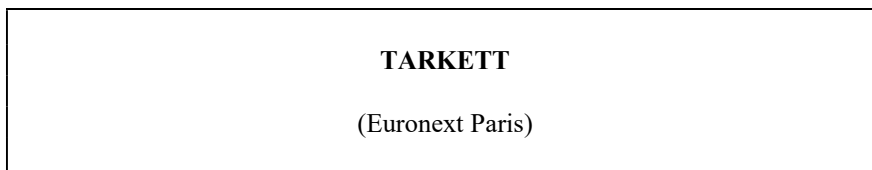


221C1160
FR0004188670-OP015-AS09

21 mai 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



Complément à D&I 221C0878 du 26 avril 2021

1. Le 21 mai 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société TARKETT en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifié déposé, le 26 avril 2021, par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Rothschild Martin Maurel et Société Générale¹, agissant pour le compte de la la société par actions simplifiée Tarkett Participation², a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Courau et Olivier Péronnet, mandaté, le 31 mars 2021, par le conseil de surveillance de la société TARKETT (sur proposition d'un comité ad hoc comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifié, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société TARKETT en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TARKETT sont applicables.

¹ Seules BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Détenue à 95,49% par la Société Investissement Deconinck (elle-même intégralement détenue par la famille Deconinck) et à 4,51% par Trief Corporation SA (filiale à 100% de Wendel SE), lesquelles agissent de concert vis-à-vis de la société TARKETT.